

**La présidente**

**ARRETE N° 2021-35 du 8 avril 2021**

**RELATIF A LA RECEVABILITE DES CANDIDATURES A L'ELECTION  
DES REPRESENTANTS DES ETUDIANTS AUX CONSEILS CENTRAUX ET FACULTAIRES  
ET D'UN REPRESENTANT DES BIATSS A LA COMMISSION RECHERCHE  
DE LA FACULTE SOCIETES ET HUMANITES D'UNIVERSITE DE PARIS**

**Scrutin du lundi 12 avril 2021 au jeudi 15 avril 2021**

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création de l'Université de Paris et approbation de ses statuts ;
- Vu** le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu** le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu** la délibération de la Commission nationale de l'informatique et des libertés n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet ;
- Vu** l'avis du comité technique d'Université de Paris du 17 décembre 2020 portant sur la décision-cadre relative à la mise en place du vote électronique au sein d'Université de Paris ;
- Vu** la réunion du comité électoral consultatif du 17 décembre 2020 portant sur la décision-cadre relative à la mise en place du vote électronique au sein d'Université de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2021-01 de la présidente d'Université de Paris du 5 janvier 2021 portant décision-cadre relative à la mise en place du vote électronique au sein d'Université de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2021-25 de la présidente d'Université de Paris du 12 mars 2021 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils centraux et facultaires d'Université de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2021-26 de la présidente d'Université de Paris du 12 mars 2021 relatif à l'élection d'un représentant des personnels BIATSS à la commission recherche de la faculté Sociétés et Humanités d'Université de Paris ;
- Vu** les modalités de dépôt des candidatures arrêtées par les décisions n°2021-25 et n°2021-26 ;
- Vu** la réunion du comité électoral consultatif d'Université de Paris en date du 6 avril 2021 portant sur la recevabilité des candidatures ;
- Vu** le guide électoral de la DGEIP relatif au vote électronique.

**ARRETE :**

**Article 1 – CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**1.1 - Sont déclarées recevables, pour l'élection au conseil d'administration d'Université de Paris au titre du collège des étudiants (3 sièges de titulaire et 3 sièges de suppléant), les candidatures suivantes :**

Liste : « Le Poing Levé – une liste anticapitaliste, féministe et antiraciste de combat »

1. Madame TROULLIER Philomène
2. Monsieur KOUSKOFF Gabriel
3. Madame MARANDOLA SOUSA LIMA Tatiana
4. Monsieur HAMON Youri
5. Madame MEDEN BERMUDEZ DE CASTRO Lucia
6. Monsieur ARNOULD Phileas

Liste : « BOUGE TA FAC AVEC L'AGEP ET TES ASSOS »

1. Monsieur LOUPAN Alexis
2. Madame DESCOLS Audrey
3. Monsieur MATIGNON Étienne
4. Madame VILLAIN Clara
5. Monsieur CARTIER Clément
6. Madame SZALAMACHA Marie-Madeleine

Liste : « UNI & Action IUT : Présentiel, mérite, insertion pro ! »

1. Monsieur LONEUX Antoine
2. Madame GARCIA Sophie
3. Monsieur TAILLE Damien
4. Madame TOHME Zeina
5. Monsieur ARFEUILLERE Loïc
6. Madame NGUYEN KIM Héroïse

Liste : « Etudiant-e-s solidaires pour une université libre, ouverte et inclusive et contre la sélection »

1. Madame LARDET Margaux
2. Monsieur ROBERT Gabriel
3. Madame DJADOUN Baya
4. Monsieur PEYROT Loïc
5. Madame ZANNI Louise
6. Monsieur SAADI Zakaria

## Article 2 – FACULTE DE SANTE

**2.1 - Sont déclarées recevables, pour l'élection au conseil de faculté de la faculté de Santé d'Université de Paris au titre du collège des étudiants (7 sièges de titulaire et 7 sièges de suppléant), les candidatures suivantes :**

Liste : « Bouge Ta Fac »

1. Monsieur KADRI Youcef
2. Madame BEDIN Mathilde
3. Monsieur ESQUIVEL ENRIQUEZ Andres
4. Madame ULIAN Capucine
5. Monsieur TREMBLAY Raphael
6. Madame KOROL Judith
7. Monsieur COSTA Clément
8. Madame BENARD-TCHAO Julie
9. Monsieur BLANC Horace
10. Madame LESUEUR Pauline
11. Monsieur DJELAILIA Yanis
12. Madame ZICARI Elizabeth
13. Monsieur MOSCA Ethan
14. Madame FOEGLE Calistine

Liste : « UNI & Action IUT : Présentiel, mérite, insertion pro ! »

1. Monsieur TAILLE Damien
2. Madame NGUYEN KIM Héroïse
3. Monsieur KOCH Vincent
4. Madame TABOUREL Hortense
5. Monsieur PIERETTI Thomas
6. Madame LEVILLAIN Andene
7. Monsieur BEAUX Matthieu
8. Madame DEMAZURE Romane
9. Monsieur LARDIERE Alexandre
10. Madame CHETRIT Fiona
11. Monsieur BUI HAI Maximilien
12. Madame DUMAS Margaux

**2.2 - Sont déclarées recevables, pour l'élection à la commission formation de la faculté de Santé d'Université de Paris au titre du collège des étudiants (12 sièges de titulaire et 12 sièges de suppléant), les candidatures suivantes :**

Liste : « Bouge Ta Fac »

1. Monsieur CHOWDHURY MONZURUL HASAN Rafin
2. Madame MARAT Juliette
3. Monsieur CHANZY Paul
4. Madame AMIROUCHE Massilya
5. Monsieur DE VILLOUTREYS Grégoire

6. Madame RISCALA Chloé
7. Monsieur ILLY Gabriel
8. Madame LAMOTTE D'INCAMPS Natacha
9. Monsieur FUCHS Adam
10. Madame WINDSOR Adélie
11. Monsieur MIMRAM Léo
12. Madame DATHEVY Ines
13. Monsieur SENGCHANH Edwin
14. Madame GODET Armelle
15. Monsieur CREMOUX Florian
16. Madame ARDHAOUI Safia
17. Monsieur SEBA Amir
18. Madame GUERIN Morgane
19. Monsieur DE BASTARD Arthur
20. Madame CONAN Marine
21. Monsieur WIEDEMANN Tanguy
22. Madame SZENDY Lina
23. Monsieur EL LADIKI Adam
24. Madame MELART Louise

Liste : « UNI & Action IUT : Présentiel, mérite, insertion pro ! »

1. Monsieur TAILLE Damien
2. Madame NGUYEN KIM Héloïse
3. Monsieur KOCH Vincent
4. Madame TABOUREL Hortense
5. Monsieur PIERETTI Thomas
6. Madame LEVILLAIN Andene
7. Monsieur BEAUX Matthieu
8. Madame DEMAZURE Romane
9. Monsieur LARDIERE Alexandre
10. Madame CHETRIT Fiona
11. Monsieur BUI HAI Maximilien
12. Madame DUMAS Margaux

**2.3 - Est déclarée recevable, pour l'élection à la commission recherche de la faculté de Santé d'Université de Paris au titre du collège des étudiants (2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant), la candidature suivante :**

Liste : « Bouge Ta Fac »

1. Madame AIT SAID Mélissa
2. Monsieur SICARD Ludovic

### **Article 3 – FACULTE DES SCIENCES**

**3.1 - Sont déclarées recevables, pour l'élection au conseil de faculté de la faculté des Sciences d'Université de Paris au titre du collège des étudiants (5 sièges de titulaire et 5 sièges de suppléant), les candidatures suivantes :**

Liste : « Le Poing Levé – une liste anticapitaliste, féministe et antiraciste de combat »

1. Monsieur HAMON Youri
2. Madame OLIVIER Lily
3. Monsieur ARNOULD Philéas
4. Madame AMMALI Tinhinane
5. Monsieur JALLON Antoine
6. Madame SADIK Sarah

Liste : « BOUGE TA FAC AVEC L'AGEP ET TES ASSOS »

1. Madame POTIER Anne-Lona
2. Monsieur YAHMI Ryan
3. Madame LANCELOT Adrienne
4. Monsieur DANG Kévin
5. Madame DORLÉANS Calliste
6. Monsieur MAREAU Tanguy
7. Madame BAHA Manon

8. Monsieur NETTER JOUGUET Élie

Liste : « Etudiants UP Unis »

1. Monsieur HADDAD Sacha
2. Madame EL GUERMAT Rihab
3. Monsieur PELLETIER Damien
4. Madame HIERSO Carolyn
5. Monsieur ZHANG David
6. Madame IP Cindy
7. Monsieur GUNAWAN GOULLET DE RUGY Jimmy
8. Madame ALI BEN ALI Myriam
9. Monsieur HANEMIAN Raphael
10. Madame MBALU Suzanna

Liste : « UNI & Action IUT : Présentiel, mérite, insertion pro ! »

1. Monsieur VILLARET Félix
2. Madame VINCENTI Serena
3. Monsieur NAMOLARU Léonard
4. Madame OESLICK Claire
5. Monsieur STECK Amaury
6. Madame TERME Manon
7. Monsieur FDAL Abel
8. Madame MERCURY Emma
9. Monsieur LE TREHOUR Marius
10. Madame NGUYEN HUY Murièle

Liste : « Etudiant-e-s solidaires pour une université libre, ouverte et inclusive et contre la sélection »

1. Monsieur ROBERT Gabriel
2. Madame NGUYEN Yen
3. Monsieur PEYROT Loïc
4. Madame ISSAD Liza
5. Monsieur TRAN Quang-Dinh
6. Madame XENARD Laura

**3.2 – Sont déclarées recevables, pour l'élection à la commission formation de la faculté des Sciences d'Université de Paris au titre du collège des étudiants (12 sièges de titulaire et 12 sièges de suppléant), les candidatures suivantes :**

Liste : « BOUGE TA FAC AVEC L'AGEP ET TES ASSOS »

1. Monsieur DEMARET Hugo
2. Madame LE COR Sterenn
3. Monsieur FERNANDO Théo
4. Madame VEIRA CUEVAS Solène
5. Monsieur DRIDI Elias
6. Madame ITTÉ Ana-Carolina
7. Monsieur GASTON BELLEGARDE Amayes
8. Madame TELHANE Doha
9. Monsieur LE BOTERFF Quentin
10. Madame PIQUERAS Léa
11. Monsieur L'HÔTE Guillaume
12. Madame MARZOUK Myriam
13. Monsieur PETITJEAN Évariste
14. Madame MOUCHABAC Clara
15. Monsieur EHRlich ADAM FRAILE Lukas
16. Madame ZEIGER Joséphine
17. Monsieur OUADAH Nassim
18. Madame SARA Sandra
19. Monsieur CARTIER Clément
20. Madame KAMAMI Sarah

LISTE : « UNI & Action IUT : Présentiel, mérite, insertion pro ! »

1. Monsieur VILLARET Félix

2. Madame VINCENTI Serena
3. Monsieur NAMOLARU Léonard
4. Madame OESLICK Claire
5. Monsieur STECK Amaury
6. Madame TERME Manon
7. Monsieur FDAL Abel
8. Madame MERCURY Emma
9. Monsieur LE TREHOUR Marius
10. Madame NGUYEN HUY Murièle
11. Monsieur TAIEB Evan
12. Madame NOLBAS Emilie
13. Monsieur MARTINE Valentin
14. Madame ZARROUK Yaël
15. Monsieur CHEMAMA Roberto
16. Madame PATELL Soultana

**3.3 - Sont déclarées recevables, pour l'élection à la commission recherche de la faculté des Sciences d'Université de Paris au titre du collège des étudiants (2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant), les candidatures suivantes :**

Liste : « BOUGE TA FAC AVEC L'AGEP ET TES ASSOS »

1. Monsieur BASTIDE Mathieu
2. Madame SAHLI Célia

Liste : « Doctorant-e-s solidaires »

1. Monsieur PEYROT Loïc
2. Madame EL MOSSADEQ Layla

#### **Article 4 - FACULTE SOCIETES ET HUMANITES**

**4.1 - Sont déclarées recevables, pour l'élection au conseil de faculté de la faculté Sociétés et Humanités d'Université de Paris au titre du collège des étudiants (7 sièges de titulaire et 7 sièges de suppléant), les candidatures suivantes :**

Liste : « Le Poing Levé – une liste anticapitaliste, féministe et antiraciste de combat »

1. Madame TROULLIER Philomène
2. Monsieur GIRAUD Florian
3. Madame MEDEN BERMUDEZ DE CASTRO Lucia
4. Monsieur KOUSKOFF Gabriel
5. Madame PELVET Bénédicte
6. Monsieur CALONI Octave
7. Madame MARANDOLA SUSANA LIMA Tatiana
8. Monsieur DE LA TORRE Thomas
9. Madame CALEIRO Pauline
10. Monsieur ERYEH FORT Nathan

Liste : « BOUGE TA FAC AVEC L'AGEP ET TES ASSOS »

1. Madame RUDRAUF Raphaële
2. Monsieur BENA Antoine
3. Madame MICHALON-BENAIM Pearl-Océane
4. Monsieur GAUTHERON Paco
5. Madame SAMMAH Maëlle
6. Monsieur LAFRIZI Alexis
7. Madame KAEPLER Héloïse
8. Monsieur CHAPKO Léonide
9. Madame HOARAU Raphaëlle
10. Monsieur LUBIN Gamaliel

Liste : « UNI & Action IUT : Présentiel, mérite, insertion pro ! »

1. Monsieur LONEUX Antoine
2. Madame GARCIA Sophie
3. Monsieur OPPENHEIMER Julien

4. Madame REYNAUD Tiphaine
5. Monsieur ULLAH Roman
6. Madame SAADA Yasmine
7. Monsieur BLIVET Arnaud
8. Madame ABITBOL Estelle
9. Monsieur ARFEUILLERE Loïc
10. Madame TOHME Zeina
11. Monsieur BENTO Lucas
12. Madame TAIEB Léa
13. Monsieur ZAROTIADES Antoine
14. Madame CLEMENT Cyrielle

Liste : « Étudiant-e-s Solidaires pour une université libre, ouverte et inclusive et contre la sélection »

1. Madame ZANNI Louise
2. Monsieur YANEZ Juan Pablo
3. Madame LARDET Margaux
4. Monsieur AUPIAIS Armand
5. Madame PORTILLA HOFFMANN Nathalie
6. Monsieur GOBEROT Ronan
7. Madame HAKEM Myriam
8. Monsieur LAGERSI Baptiste
9. Madame ALLAM Nour
10. Monsieur DI MEO Nicolas
11. Madame JACQUET Romanée
12. Monsieur HASSINE Firas
13. Madame BARRERA TELLEZ Andrea
14. Monsieur LOBO MONTOYA Diego

**4.2 - Sont déclarées recevables, pour l'élection à la commission formation de la faculté Sociétés et Humanités d'Université de Paris au titre du collège des étudiants (12 sièges de titulaire et 12 sièges de suppléant), les candidatures suivantes :**

Liste : « BOUGE TA FAC AVEC L'AGEP ET TES ASSOS »

1. Madame SANCHEZ Amandine
2. Monsieur GUILBAUD Baptiste
3. Madame MARREF Elisa
4. Monsieur DAMERDJI Mehdi
5. Madame CHAUVIN MALMEZAC Mathilde
6. Monsieur WISOTZKI Maxime
7. Madame KORCHIA Elea
8. Monsieur LAYMOND Ilai
9. Madame SZALAMACHA Marie-Madeleine
10. Monsieur HOFFMANN Mathieu
11. Madame LEROY Manon
12. Monsieur FABE Luka
13. Madame LEMRANI ALAOUI Mona
14. Monsieur LABOUZ Yossef
15. Madame SOULAS Milia
16. Monsieur SAVARY LYS Hugo
17. Madame ROUBAI CHORFI Aouicha
18. Monsieur VERNIN Anton
19. Madame MANZETTI Betti Rose
20. Monsieur MATIGNON Étienne

Liste : « UNI & Action IUT : Présentiel, mérite, insertion pro ! »

1. Monsieur ARFEUILLERE Loïc
2. Madame TOHME Zeina
3. Monsieur OPPENHEIMER Julien
4. Madame REYNAUD Tiphaine
5. Monsieur BLIVET Arnaud
6. Madame SAADA Yasmine
7. Monsieur ULLAH Roman
8. Madame ABITBOL Estelle
9. Monsieur BENTO Lucas

10. Madame TAÏEB Léa
11. Monsieur ZAROTIADES Antoine
12. Madame CLEMENT Cyrielle
13. Monsieur BASTIN Dylan
14. Madame FILHO Margot
15. Monsieur LONEUX Antoine
16. Madame GARCIA Sophie
17. Monsieur TUIL Jordan
18. Madame ELKESLASSY Lea

Liste : « Etudiant-e-s Solidaires pour une université libre, ouverte et inclusive et contre la sélection »

1. Madame CHALAIIS Zoé
2. Monsieur ZANNI Rémi
3. Madame HAKEM Myriam
4. Monsieur GOORE BI Debeman
5. Madame ZANNI Louise
6. Monsieur HOLGUIN Raffaelli
7. Madame ARBUS Laurie
8. Monsieur DI MEO Nicolas
9. Madame MOPIA Gracia
10. Monsieur LAGERSI Baptiste
11. Madame ABASSI Khadidja
12. Monsieur HASSINE Firas
13. Madame LETOT Jessica
14. Monsieur YANEZ Juan Pablo
15. Madame RICCI Frédérique
16. Monsieur LOBO MONTOYA Diego
17. Madame DE SAINT RIQUIER Célia
18. Monsieur GOBEROT Ronan
19. Madame LO PRESTI Alice
20. Monsieur AUPIAIS Armand
21. Madame FRIGNATI Margherita
22. Monsieur BARRIENTOS Felipe

**4.3 - Sont déclarées recevables, pour l'élection à la commission recherche de la faculté Sociétés et Humanités d'Université de Paris au titre du collège des étudiants (4 sièges de titulaire et 4 sièges de suppléant), les candidatures suivantes :**

Liste : « Doctorant-e-s Solidaires »

1. Madame SMIRNOVA Elena
2. Monsieur AUPIAIS Armand
3. Madame MESTANZA Rosa
4. Monsieur LOBO MONTOYA Diego
5. Madame CUMER Charlotte
6. Monsieur BARRIENTOS Felipe
7. Madame HUCHET Élise
8. Monsieur ZANNI Rémi

Liste : « BOUGE TA FAC AVEC L'AGEP ET TES ASSOS »

1. Monsieur MANTCHALA Sureish
2. Madame LAMNIAI Maria
3. Monsieur SOM I Joseph
4. Madame KARSENTI Lucille

**4.4 - Est déclarée recevable, pour l'élection à la commission recherche de la faculté Sociétés et Humanités d'Université de Paris au titre du collège des BIATSS (1 siège), la candidature suivante :**

Madame SHAIK-REVERSAT Mélanie

**Article 5 - Recours :**

Les médiateurs académiques (article D. 222-42-1 du code de l'éducation), reçoivent les réclamations concernant les opérations électorales décrites aux articles D. 719-1 à D. 719-37 du code de l'éducation.

Tout électeur ainsi que la présidente de l'université et le recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif de Paris. Ce recours auprès du tribunal administratif n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales. Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le 6<sup>ème</sup> jour suivant la décision de la commission de contrôle. Il statue dans un délai de deux mois.

La commission de contrôle des opérations électorales, présidée par un magistrat du tribunal administratif et comprenant un représentant désigné par le recteur, exerce les attributions prévues aux articles D. 719-8 et D. 719-24 du code de l'éducation. Elle doit être saisie des réclamations et recours éventuels au plus tard le 5<sup>ème</sup> jour suivant la proclamation des résultats. Elle statue dans un délai de quinze jours.

**Article 6 - Prise d'effet :**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la transmission de celui-ci au recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France.

**Article 7 - Exécution :**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés par tout moyen approprié.

Fait à Paris, le 8 avril 2021

La présidente d'Université de Paris



Christine CLENICI

Transmis au rectorat le : **08 AVR. 2021**

Affiché le : **08 AVR. 2021**